

LE CONCEPT DE LA JUSTICE DANS LA PHILOSOPHIE DU DROIT DE GIORGIO DEL VECCHIO

Alain Gourd

Volume 1, numéro 2, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059836ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059836ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gourd, A. (1970). LE CONCEPT DE LA JUSTICE DANS LA PHILOSOPHIE DU DROIT DE GIORGIO DEL VECCHIO. *Revue générale de droit*, 1(2), 332–368. <https://doi.org/10.7202/1059836ar>

LE CONCEPT DE LA JUSTICE DANS LA PHILOSOPHIE DU DROIT DE GIORGIO DEL VECCHIO

par Alain GOURD,
professeur de philosophie sociale à l'Université d'Ottawa.

SOMMAIRE

INTRODUCTION: LE NÉO-KANTISME JURIDIQUE ET LA PENSÉE DE DEL VECCHIO

- A. Le néo-kantisme juridique
- B. Importance de la pensée de M. Del Vecchio

I. — ESQUISSE DE LA PENSÉE DE DEL VECCHIO ET SITUATION DU CONCEPT DE JUSTICE

- A. Projet global de l'auteur
 - 1. *Le point de départ*
 - 2. *Aperçu du cheminement de l'auteur*
- B. Le problème de la justice dans le projet global de l'auteur
 - 1. *Importance de cette question dans la pensée de l'auteur*
 - 2. *Explication de cette importance : la justice fonde l'immuabilité du droit*
 - 3. *Conclusion*

II. — LE CONCEPT DE JUSTICE

- A. Signification propre du concept de la justice
 - 1. *Première définition de la justice*
 - 2. *Nécessité d'une rétrospective historique*
 - 3. *La justice comme vertu universelle*
 - 4. *La justice au sens propre ou « concept générique » de la justice*
- B. Fondement épistémologique du concept de la justice
 - 1. *Le concept de la justice découle d'une attitude nécessaire de la conscience*
 - 2. *Examen du double rapport antithétique d'où surgit le concept de la justice*
 - 3. *L'altérité, « essence » du concept de la justice, est une forme propre de la conscience*
- C. La justice est à la fois « idée » et « sentiment »
 - 1. *La justice comme idée et comme sentiment*
 - 2. *Racine commune de la justice comme idée et de la justice comme sentiment*
 - 3. *Conséquences de la distinction entre l'idée et le sentiment de la justice*

CONCLUSION: L'IDÉALISME CRITIQUE DE DEL VECCHIO

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.G.	<i>Analecta Gregoriana</i>
A.P.	<i>Archives de Philosophie</i>
A.P.D.	<i>Archives de Philosophie du Droit, nouvelle série</i>
A.P.D.S.J.	<i>Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique</i>
A.R.S.P.	<i>Archiv für Recht-und Sozial Philosophie</i>
I.J.E.	<i>The International Journal of Ethics</i>
P.R.A.	<i>Philosophia Reformata</i>
P.R.W.	<i>The Philosophical Review</i>
R.C.A.D.I.	<i>Recueil des Cours de l'Académie de Droit international de La Haye</i>
R.D.P.	<i>Revista de Drept public</i>
R.I.D.C.	<i>Revue internationale de Droit comparé</i>
R.P.F.E.	<i>Revue philosophique de la France et de l'étranger</i>
T.L.R.	<i>Tulane Law Review</i>

INTRODUCTION :

LE NÉO-KANTISME JURIDIQUE ET LA PENSÉE
DE DEL VECCHIO.

Disons tout d'abord quelques mots du néo-kantisme juridique, afin de bien situer la pensée de Del Vecchio.

A. LE NÉO-KANTISME JURIDIQUE.

L'école néo-kantienne du droit naturel (ou néo-kantisme « de droite ») a élaboré une théorie du droit naturel à partir d'une fusion de la théorie thomiste traditionnelle et du criticisme kantien¹.

D'une part, en effet, le néo-kantisme juridique respecte, en l'adaptant, la méthode critique et transcendante de Kant. Ce courant de pensée recherche ainsi, dans l'examen des éléments fondamentaux de la conscience, la condition de toute expérience juridique possible. C'est pourquoi, de même que Kant appuyait au départ sa critique de la connaissance sur l'existence des sciences physiques, le criticisme juridique se fonde de son côté sur le *fait* de l'existence du droit positif ou, plus particulièrement, sur « le fait aujourd'hui reconnu par tous de l'existence d'une *phénoménologie* du droit universel² ». De là, ce courant de pensée est amené à distinguer la réalité juridique positive des conditions logiques de son existence.

¹ R. POUND, *Introduction*, dans G. DEL VECCHIO, *General Principles of Law*, 1956, p. VII.

² J. SEGOND, *La renaissance idéaliste et néo-kantisme du droit*, dans 1911, (71) *R.P.F.E.*, p. 171.

Mais, d'autre part, le néo-kantisme oppose ces conditions logiques, ce monde des « essences », à celui des valeurs, qui est constitué, justement, par la loi naturelle, qui devient alors loi rationnelle.

Par cette préoccupation de la question des valeurs, par la clarté et la certitude des réponses apparentes qu'elle apporte, de même que par la rigueur de son cheminement, cette tendance néo-kantienne a exercé, tout au long du XX^e siècle, un rayonnement considérable :

Neo-kantianism has been the strongest single influence in philosophy of law since the first world war. Its strength has been that it has concerned itself specially with the problems of value — the measure of recognizing, delimiting and securing interests, that is claims and expectations pressed upon the legal order which must be provided for in some way if the social and political order is to stand ³.

B. IMPORTANCE DE LA PENSÉE DE M. DEL VECCHIO.

Cette importance du néo-kantisme juridique en philosophie du droit milite en faveur de l'étude de la pensée juridique de M. Del Vecchio.

Pour qui s'intéresse à la philosophie du droit, la connaissance de l'œuvre de M. Del Vecchio est primordiale. En effet, M. Del Vecchio est tout d'abord fortement préoccupé par les problèmes politiques, juridiques et philosophiques contemporains et il est dénué de tout préjugé d'école. Mais surtout, cet auteur, par ses travaux et son intérêt de toute une vie dans le domaine de la philosophie du droit, à une époque où cette discipline était fortement négligée, fait figure de novateur, de précurseur :

M. Del Vecchio apparaît comme un précurseur: il faut se louer de ce qu'il ait fait porter ses travaux sur cette partie des connaissances humaines si négligée ⁴.

M. Del Vecchio n'est pas d'abord un philosophe et il n'a pas voulu élaborer un système philosophique complet. Juriste au départ, et réfléchissant avant tout sur les postulats du droit, il n'a cherché, dans le domaine philosophique, qu'à comprendre et à fonder la réalité juridique et il n'a mis en lumière que les questions philosophiques nécessaires à ce propos ⁵.

³ R. POUND, *op. cit.*, p. VI.

⁴ L. LE FUR, *Préface*, dans G. DEL VECCHIO, *Leçons de philosophie du droit*, 1936, p. VIII.

⁵ M. DJUVARA, *Les prémisses* [sic] *philosophiques de la conception du droit de G. Del Vecchio*, 1937, R.D.P., p. 447.

Mais M. Del Vecchio a malgré tout exercé une influence très grande sur la pensée philosophique contemporaine. Sa pensée, claire, vigoureuse, cohérente et élaborée, est une synthèse remarquable de l'idéalisme critique et de la tradition du droit naturel ⁶. De plus, avec une constance sans égale et grâce à un travail acharné qui s'étend sur plus d'un demi-siècle de production, M. Del Vecchio « a traité et précisé d'une façon systématique tous les problèmes fondamentaux de la philosophie du droit en les soumettant à un vigoureux examen critique ⁷ ». Parmi ces problèmes fondamentaux, il y a, au premier chef, celui du concept de la justice, qui est au centre de la doctrine de l'auteur, comme la première partie de cet article le mettra en relief.

I. — ESQUISSE DE LA PENSÉE DE DEL VECCHIO ET SITUATION DU CONCEPT DE JUSTICE.

Avant d'attaquer l'étude du concept de la justice, il convient maintenant, à cause de la complexité de la pensée de l'auteur et pour mieux y situer le problème de la justice, de présenter un aperçu du projet global de M. Del Vecchio. Dans ce but, nous verrons successivement le point de départ de l'auteur puis les grandes lignes de sa recherche.

A. PROJET GLOBAL DE L'AUTEUR.

Tout d'abord, considérons le point de départ de Del Vecchio.

1. *Le point de départ.*

La pensée de M. Del Vecchio est au départ une réaction contre les philosophies du droit qui prédominaient à son époque. Elle s'élève contre le relativisme juridique sous toutes ses formes et, principalement, contre le positivisme juridique.

Del Vecchio rejette la théorie positiviste en l'évaluant à la lumière des principes de l'idéalisme critique qu'il élabore, dialectiquement, à la faveur de cette évaluation ⁸.

C'est ainsi que, tout en admettant qu'une des sources de la science du droit se trouve dans les données juridiques empiriques,

⁶ G. GONELLA, *L'œuvre et la doctrine de Giorgio Del Vecchio*, 1936, (6) A.P.D.S.J., p. 166.

⁷ C. PERIPHANAKIS, *L'idéalisme de G. Del Vecchio*, 1961, A.P., p. 544.

⁸ B. F. BROWN, *Foreword*, dans G. DEL VECCHIO, *Philosophy of Law*, 1953, p. XI.

il soutient que l'affirmation selon laquelle le droit est essentiellement positif est gratuite et ne peut être prouvée: « as if juridical phenomenology could find in its own breast the principle and conditions upon which it logically depends and which are the object of philosophy⁹ ». Le droit n'est pas réductible aux institutions juridiques empiriques. Il ne trouve pas sa justification dans le monde des faits mais, comme la critique de la connaissance le révélera, dans les éléments essentiels et a priori de la conscience¹⁰.

Parce que le positivisme se limite à la simple observation des faits juridiques auxquels il veut tout réduire, il lui est impossible d'arriver aux éléments essentiels de la connaissance et aux lois fondamentales de l'agir. Il ne peut donc pas résoudre la question de la nature du droit et de ses conditions logiques et, encore plus, il est logiquement incapable de la poser.

Contre le positivisme, Del Vecchio a alors voulu, d'une part, expliquer logiquement les conditions de l'expérience juridique et définir le droit, et, d'autre part, fonder le droit sur un ordre de valeurs absolues en réaffirmant l'existence de la loi naturelle. Pour cela, il faut selon lui avoir recours, non pas à la science empirique du droit, mais à la philosophie transcendantale du droit¹¹.

Cette philosophie transcendantale du droit fait partie, avec la morale, de la philosophie pratique, et elle examine les premiers principes de l'agir de l'homme en société. Elle est ainsi amenée à étudier le droit dans ses éléments universels et dans sa totalité¹².

Sous l'influence de Kant, Del Vecchio place le point de départ de cette philosophie du droit dans une critique de la connaissance. Ce point de départ permettra à cette discipline de se hisser au niveau vraiment philosophique en rapportant les questions concernant le droit à des principes premiers qui introduiront une unité fondamentale dans le chaos apparent des phénomènes juridiques empiriques¹³.

Del Vecchio distingue ainsi les éléments de connaissance qui précèdent l'expérience, des éléments a posteriori et particuliers; en fidélité avec la pensée de Kant, il oppose « l'essence », c'est-

⁹ G. DEL VECCHIO, *The Philosophical Basis of the Idea of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 88.

¹⁰ IDEM, *ibidem*, p. 98.

¹¹ J. SEGOND, *op. cit.*, p. 177.

¹² G. DEL VECCHIO, *Philosophie du droit*, 1953, p. 13.

¹³ IDEM, *The Concept of Nature and the Principles of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 218.

à-dire la forme logique, à l'expérience. Il distingue « entre les éléments universaux *a priori* qui précèdent logiquement l'expérience et en sont la condition et les éléments *a posteriori*, qui sont le résultat de la même expérience ¹⁴ ».

Le point de départ épistémologique de Del Vecchio repose donc, finalement, sur la primauté logique du moi. Dans sa pensée la chose en soi existe (quoiqu'il ne l'affirme jamais expressément), mais la réalité saisie par l'esprit est représentation du moi. L'esprit est la mesure des choses: « there, in the sanctuary of consciousness, in the intrinsic constitution of the subject, it must find for itself the first laws of being and of knowing; there, too, the fountain of duty and of right ¹⁵ ».

Pour Del Vecchio, qui reprend ici ouvertement la pensée de Vico, le droit n'est donc pas produit par la volonté de l'État ou par les forces souterraines de l'évolution sociale, mais « la vérité est, au contraire, que le droit jaillit de l'esprit humain ¹⁶ ». Pour comprendre la signification profonde du droit, il faut alors la chercher, selon la méthode critique, non dans les manifestations juridiques empiriques, mais à sa source, dans la conscience.

La philosophie du droit, selon l'auteur, doit effectuer sa quête des éléments fondamentaux qui permettront de dégager le sens profond du droit à travers trois ordres de recherche.

Dans le premier domaine de recherche, le domaine logique, la philosophie du droit doit opérer un examen de type épistémologique au sujet des conditions formelles de l'expérience juridique. Le but de cet examen est principalement d'en arriver, au-delà des particularités et des divergences empiriques, et à partir des éléments universels du droit à dégager, préciser et définir le concept universel du droit ¹⁷.

Sur le plan déontologique, en second lieu, la philosophie du droit vise à atteindre le fondement du droit, à partir de l'examen critique de la nature humaine, afin de découvrir ainsi ce que le droit doit ou devrait être, par rapport à ce qu'il est ¹⁸.

¹⁴ IDEM, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, (6) A.P.D., p. 142. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

¹⁵ IDEM, *Right and Human Personality in the History of Thought*, 1920, (20) I.J.É., p. 139.

¹⁶ IDEM, *L'État et le droit*, 1964, p. 85.

¹⁷ IDEM, *Philosophie du droit*, 1953, p. 14.

¹⁸ IDEM, *Qu'est-ce que la philosophie du droit*, 1962, (17) A.P.D., p. 117.

Finalement, dans le domaine phénoménologique, la philosophie du droit doit effectuer une étude historique sur la vie du droit à travers les âges afin de découvrir les similitudes, les points communs, soulignant ainsi, à partir des institutions juridiques, multiples dans le temps et dans l'espace, l'unité fondamentale de l'esprit humain d'où jaillit le droit ¹⁹.

A partir de ces buts ou ordres de recherche qu'il fixe à la philosophie transcendantale du droit, Del Vecchio la voit comme « la science qui définit le droit dans son universalité logique, recherche les origines et les caractères de son développement historique et l'apprécie d'après l'idéal de justice dicté par la seule raison ²⁰ ».

2. Aperçu du cheminement de l'auteur.

Après avoir ainsi dégagé le point de départ et les bases critiques de l'auteur, il convient maintenant de mettre en relief les lignes de force autour desquelles se constitue ensuite sa pensée, lorsqu'elle chemine à travers les trois ordres de recherche que nous venons de mentionner. Cette esquisse nous révélera plus en détail le projet global de M. Del Vecchio, en nous permettant d'entrer au cœur même de sa pensée. De cette façon, il nous sera plus facile de comprendre dans quelle problématique plus vaste se situe la question de la justice chez Del Vecchio.

Sur le plan logique, domaine premier et nécessaire de la recherche philosophique sur le droit, M. Del Vecchio s'est tout d'abord employé à découvrir ce qui assurait aux phénomènes juridiques leur caractère spécifique. Alors, la distinction faite au départ, entre les éléments *a priori* et logiques de la connaissance et les éléments *a posteriori* découlant de l'expérience, est posée comme critère fondamental et elle l'amène, lorsqu'il l'applique au droit, à affirmer l'existence d'« une forme logique universelle de la « juridicité » qui embrasse tous les phénomènes et toutes les données possibles du droit ²¹ ».

Cette forme logique est une véritable catégorie de l'esprit qui, par elle, se pose en relation objective avec autrui, saisi comme sujet. Elle constitue ainsi le schéma conceptuel universel du droit.

Condition de toute expérience juridique possible, immanente à l'esprit humain, immuable et nécessaire, cette forme du droit

¹⁹ IDEM, *Philosophie du droit*, 1953, p. 15.

²⁰ IDEM, *ibidem*, p. 16.

²¹ IDEM, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, A.P.D., p. 142.

assure l'unité fondamentale et logique des phénomènes juridiques, car elle les spécifie comme tels ²².

A partir de cette forme logique du droit, Del Vecchio en arrive à établir la définition logique du droit et ses maximes premières, à en dégager les principaux éléments logiques, en un mot, à poser les premiers jalons d'une théorie de la juridicité.

Pendant, le caractère purement formel de la « juridicité », sa neutralité « adiaiphore », empêche cette forme logique de servir à évaluer et à fonder le droit. C'est pourquoi le formalisme de cette catégorie de la conscience amène la nécessité d'un autre plan de recherche, plan « pratique », cette fois. Sur ce plan, l'analyse critique pourra nous révéler la norme primordiale du droit, c'est-à-dire le critère idéal de la justice, critère déontologique d'évaluation de l'expérience juridique ²³. Cette recherche du critère idéal de la justice constitue la tâche primordiale de la philosophie.

Sur ce plan déontologique, Del Vecchio veut arriver à un « système clos » de droit naturel, fondé sur l'idéal métémpirique de la justice, idéal postulé par la raison pratique à partir d'une réflexion transcendantale sur le caractère absolu de la personne humaine ²⁴.

Le point de départ de cette théorie du droit naturel réside dans la dualité de la nature de l'homme qui est, d'une part, partie de la nature physique, et, d'autre part et avant tout, être rationnel, donc transcendant le monde phénoménal. C'est parce que l'homme est ainsi un « être nouménal » et que sa nature véritable est ainsi « métaphysique », que justement la personne humaine présente ce caractère absolu. De là, Del Vecchio reprend à son compte l'impératif catégorique de Kant, « dictamen simple et impérieux de la loi morale ²⁵ », qui commande à l'homme de faire en sorte que la maxime de son action ait valeur universelle.

L'impératif catégorique s'applique dans l'une et l'autre des deux catégories éthiques universelles: dans la morale ou éthique subjective et dans le droit ou éthique objective. L'impératif éthique,

²² IDEM, *The Philosophical Basis of the Idea of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 81.

²³ G. DEL VECCHIO, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, (6) A.P.D., p. 142.

²⁴ H. DOOYEWEERD, *Del Vecchio's Idealistic Philosophy of Law viewed in the Light of a Transcendental Critique of Philosophical Thought*, 1957, (22) P.R.A., p. 5.

²⁵ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 84.

tel qu'il se retrouve en droit, se manifeste chez tout homme par le sentiment inné, immuable, universel et a priori du juste et de l'injuste. L'impératif juridique constitue le critère idéal de la justice de qui découlent les droits inaliénables et universels de la personne humaine, de même que le caractère naturel de la société pour l'homme. A ce point de vue, pour adapter l'idéalisme au domaine juridique de façon à faciliter la solution des problèmes sociaux concrets, Del Vecchio dépasse l'individualisme strict de Kant ²⁶.

Enfin, toujours dans le domaine déontologique, l'auteur, vers la fin de son œuvre, voit dans l'idéal de justice ou loi naturelle, l'expression en l'homme de la loi éternelle et divine qui régit tout l'ordre de l'univers.

Sur le plan « phénoménologique », troisième domaine de recherche de la philosophie du droit, l'auteur part de l'affirmation d'un idéal de justice universel et immuable et du postulat fondamental de l'unité de l'esprit humain à travers le temps et l'espace. De là il conçoit, influencé par la pensée de Vico, une histoire éternelle et idéale de l'humanité se déroulant dans le développement spatio-temporel des nations et de leurs institutions juridiques ²⁷. Le droit positif est alors considéré comme « naturel », c'est-à-dire comme produit nécessaire de l'esprit humain, comme précipité historique de l'idéal de la justice. Toute l'histoire du droit positif a donc un sens « naturel », une signification trans-historique, car elle manifeste un progrès constant, une convergence progressive vers l'idéal de la justice pure ²⁸. Dans cette loi du progrès, « principe régulateur de la connaissance juridique ²⁹ », nous retrouvons encore une fois l'influence de la philosophie kantienne.

B. LE PROBLÈME DE LA JUSTICE DANS LE PROJET GLOBAL DE L'AUTEUR.

Après avoir exposé sommairement les grandes lignes de la pensée si riche et si complexe de l'auteur, il nous faut maintenant examiner, dans cette pensée, la position et la problématique propres de la question à laquelle se consacre ce travail, à savoir, le concept de justice.

²⁶ B. F. BROWN, *Foreword*, dans G. DEL VECCHIO, *Philosophy of Law*, 1953, p. XIII.

²⁷ H. DOOYEWEERD, *op. cit.*, p. 101.

²⁸ J. SEGOND, *op. cit.*, p. 172.

²⁹ IDEM, *ibidem*, p. 176.

1. *Importance de cette question dans la pensée de l'auteur.*

La justice, en tant qu'« objet le plus spécifique de la science juridique ³⁰ », est une notion normalement considérée comme fondamentale, dans le domaine juridique, par toute philosophie du droit. Pour Del Vecchio, tout spécialement, la justice, par son caractère spécifique d'intersubjectivité, est « la pierre angulaire de tout l'édifice juridique ³¹ ».

Parallèlement à cette place centrale de la justice, en droit, et à son importance, aussi dans les relations humaines, l'auteur est frappé par les obscurités et les divergences de vues à ce sujet. C'est pourquoi il estime que la notion de justice requiert « un examen auquel notre conscience ne peut se soustraire et qui constitue la tâche suprême de la philosophie du droit ³² ».

Dans ce sens, de l'aveu même de l'auteur, le problème de la justice fut toujours prépondérant dans sa pensée et il s'y est donné tout entier dès qu'il eut, en réaction contre le positivisme juridique, établi sa méthode et posé ses bases critiques :

Après avoir ainsi surmonté pour autant qu'il m'a été possible les difficultés préliminaires et méthodologiques, je me consacrai avec plus d'intensité à l'étude de l'idée de justice, qui n'a jamais cessé de prédominer dans mon esprit ³³.

2. *Explication de cette importance : la justice fonde l'immutabilité du droit.*

Cette primauté du problème de la justice se manifeste tout au long de l'œuvre de l'auteur. A ce point de vue, la question de la justice participe à toutes les préoccupations principales de M. Del Vecchio. En elle se retrouvent tous les aspects essentiels de sa pensée ³⁴, car la notion de justice est la base de tout son système philosophico-juridique ³⁵.

En effet, la justice se loge au cœur même du désir de M. Del Vecchio de sauvegarder la majesté du droit et la fermeté de ses

³⁰ PIE XII, *Juges et droit : Allocution à des juristes catholiques*, 6 novembre 1949, dans IDEM, *Relations humaines et société contemporaine*, 1956, p. 172.

³¹ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 6.

³² IDEM, *ibidem*, p. 6.

³³ IDEM, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, (6) A.P.D., p. 142.

³⁴ M. DJUVARA, *Les prémisses [sic] philosophiques de la conception du droit de G. Del Vecchio*, 1937, R.D.P., p. 409.

³⁵ L. VELA, *El derecho natural en Giorgio Del Vecchio*, 1965, A.G., p. 379.

principes premiers. Et même plus, c'est la notion de justice qui fonde, explique et justifie l'immutabilité et l'« éternité » du droit.

En effet, la justice, en tant qu'objet du droit, en forme le « moment éthique », son point de jonction avec la réalité de l'agir humain, puisque le droit, fondamentalement dynamique, vise à réaliser son objet :

Il est une force réelle qui cherche à imposer la justice dans le monde. Il tend à faire cheminer la justice formelle — « altérité ou intersubjectivité objective » — en constante évolution vers la justice absolue, en laquelle une telle intersubjectivité se réalise pleinement ³⁶.

Dans cette perspective, la question de la justice, dans sa dialectique propre, se trouve au centre même de chacun des plans de recherche (logique, déontologique et phénoménologique) où, comme nous l'avons vu, l'auteur conduit sa réflexion philosophique.

La première phase de la démarche de Del Vecchio sur la justice est la recherche de la signification du concept de la justice. De là, l'auteur découvre que l'« essence » du concept de la justice, l'idée d'altérité, est une attitude nécessaire et fondamentale de la conscience: elle est cette forme logique du droit dont nous avons parlé, ce double rapport antithétique a priori de l'esprit. Le présent article s'attardera sur ce point particulier.

L'idée d'altérité, en tant que produit intime de la forme juridique de la conscience, présente un double aspect et, à ce titre, elle est le point névralgique de la pensée de l'auteur, car elle fonde et elle spécifie le droit.

En effet, la justice est, tout d'abord, sur le plan logique, schème formel de toute expérience juridique.

En son deuxième aspect, sur le plan déontologique, l'altérité est sentiment. Elle se révèle alors à l'analyse critique comme cet idéal absolu de la justice que nous avons déjà mentionné. Cet idéal de justice est le noyau vital du criticisme éthique de l'auteur qui « met au sommet des choses l'idée normative du bien, le principe de la justice. C'est le point culminant de sa doctrine, l'idéal moral et juridique auquel il faut subordonner nos pensées et nos actes ³⁷. »

³⁶ « Es una fuerza real que tiende a imponer la justicia en el mundo. Que tiende que la justicia formal — « alteridad o inter subjectividad objetiva » — camine cada vez más hacia la justicia absoluta en la que tal intersubjectividad es pleno contenido » (IDEM, *ibidem*, p. 220).

³⁷ C. PERIPHANAKIS, *L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio*, 1961, (24) A.P., p. 563.

Sur le plan historique, l'idéal de la justice révèle la signification véritable de l'histoire du droit, car il constitue son point idéal de la convergence. Ainsi, cet idéal, « en plus d'être la racine de la philosophie du droit elle-même, est la donnée de base de son étude historique ³⁸ ».

Vers la fin de l'œuvre de Del Vecchio, la notion de justice prend un relief encore plus grand. A ce moment, l'auteur se rapproche grandement de la théorie traditionnelle de la loi naturelle et en vient à concevoir l'idéal de la justice ou loi naturelle comme une manifestation, proportionnée à la nature humaine, de la justice divine ou loi éternelle ³⁹. Cette justice divine est identique à l'essence de la divinité; elle est vertu qui est synthèse de toute vertu portée à son point absolu; elle est le fondement ultime et divin du droit. Par cet enracinement de l'idéal de justice dans cette justice par excellence, cet idéal apparaît encore davantage comme étant la vocation suprême de l'homme, être à la fois moral et social ⁴⁰.

3. Conclusion.

La notion de justice est donc fondamentale dans l'œuvre de Del Vecchio, puisqu'elle fonde, tant au point de vue logique qu'au point de vue éthique, l'immutabilité du droit.

De plus, ce problème central nous montre clairement l'appartenance de Del Vecchio au courant du néo-kantisme juridique, entre autres parce qu'il recouvre cette question d'une forme juridique propre de la conscience humaine.

Or, ce problème d'une forme logique du droit, de l'idée d'« altérité », est justement celui du concept de justice, puisque cette forme constitue le « contenu logique » du concept. A ce titre, elle constitue à la fois le cœur de la démarche de Del Vecchio sur le « plan logique » et le point de départ de l'ensemble de son cheminement, puisque le plan logique est le premier des domaines de recherches à être couvert par la philosophie du droit et, par conséquent, par l'auteur.

Après avoir ainsi situé le problème du concept de la justice dans l'ensemble de la pensée de Del Vecchio, de même que dans sa

³⁸ « Es además de la raíz de la misma filosofía del derecho, el presupuesto de la consideración histórica del mismo » (L. VELA, *op. cit.*, p. 160).

³⁹ G. DEL VECCHIO, *Justice divine et justice humaine*, dans *Humanité et unité du droit*, 1965, p. 114.

⁴⁰ L. VELA, *op. cit.*, p. 197.

théorie de la justice, nous nous arrêterons, en deuxième partie, à étudier ce concept lui-même.

II. — LE CONCEPT DE JUSTICE.

Nous nous attacherons, dans cette partie, à dégager successivement la signification propre du concept, puis son fondement épistémologique, pour terminer, finalement, toujours en suivant la démarche propre de l'auteur, en soulignant le double aspect d'« idée » et de « sentiment » qu'il recouvre.

A. SIGNIFICATION PROPRE DU CONCEPT DE LA JUSTICE.

Pour Del Vecchio, l'étude du concept de justice débute par l'explication de sa signification propre. Cette mise en relief est difficile, mais nécessaire, par le fait même, parce que, comme le concept de « droit », celui de « justice » donne lieu, depuis toujours, à de multiples confusions, divergences et contradictions. Pour les uns, droit et justice sont des termes synonymes, en ce sens que le critère de la justice dans les relations humaines serait la loi, loi qui est souvent affirmée comme juste par le fait même qu'elle existe. Pour les autres, au contraire, la justice serait l'objet du droit, l'idéal vers lequel il tend, et sans lequel il ne peut être, à proprement parler, le « droit ⁴¹ ».

Face à ces divergences, l'auteur, dans *La justice*, tente tout d'abord, comme hypothèse de travail, d'esquisser, à partir du sens général du « juste » dans le langage, une définition en quelque sorte provisoire de la justice.

1. Première définition de la justice.

Dans cette recherche de la signification véritable du concept de la justice, l'auteur remarque, tout d'abord, que, dans son sens le plus général, tel qu'il se retrouve dans le langage, « le terme justice indique une conformité, une convenance, une proportion quelconque ⁴² ». De cette façon, on qualifie couramment de « juste », un jugement, un calcul mathématique, une remarque, etc.

⁴¹ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 6. Pour Del Vecchio, le concept d'une chose est le point de rencontre entre sa réalité idéale, universelle, rationnelle, d'une part, et sa manifestation empirique d'autre part. Dans ce sens, pour Del Vecchio, le concept de justice surgirait de l'unification logique des phénomènes empiriques de justice, par la projection logique sur eux de l'idée de l'altérité provenant de la forme transsubjective ou juridique de la conscience (cf. H. REICHEL, *Del Vecchio's Legal Philosophy*, Appendix 1, dans G. DEL VECCHIO, *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 342.

⁴² G. DEL VECCHIO, *La justice* dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 6.

Cette notion du « juste » n'est pas inexacte, mais elle est trop vague. Elle ne contient pas explicitement l'élément d'intersubjectivité. Pour Del Vecchio, en effet, « ce n'est pas n'importe quelle proposition ou équivalence, à bien regarder, qui réalise à proprement parler l'idée de justice, mais seulement celle qui se réalise ou peut se réaliser *dans les relations entre plusieurs personnes* ⁴³ ».

Ainsi, dans son sens spécifique, la justice est, au départ, définie par Del Vecchio comme « *le principe de coordination entre les êtres subjectifs* ⁴⁴ ».

Cependant, cette première définition ne satisfait pas totalement Del Vecchio, car, pour lui, « le langage n'est pas un guide suffisamment sûr pour une enquête logique; et il peut même devenir une cause d'erreur ⁴⁵ ». C'est pourquoi cette première définition, selon lui, « mérite d'être expliquée et déterminée ⁴⁶ ».

Pour en arriver à plus d'exactitude et de certitude, l'auteur effectue alors une brève rétrospective historique de diverses conceptions de la justice élaborée par la philosophie passée, afin d'en dégager les éléments d'une définition exacte.

2. *Nécessité d'une rétrospective historique.*

Pour l'auteur, une telle étude de l'histoire de la philosophie est essentielle, à ce stade-ci de sa démarche, car les éléments fondamentaux nécessaires à l'élaboration d'une définition exacte de la justice peuvent être retrouvés, dispersés, à travers les diverses phases de la pensée philosophique.

En effet, depuis les débuts de l'histoire de la philosophie, les plus grands penseurs, mus par l'idée imprécise et le sentiment vague du juste, de même que par l'importance d'un critère de justice dans les relations humaines, se seraient efforcés de préciser le sens et la nature du juste:

Au-delà des particularités contingentes, il y a les postulats éternels de la raison, et ce n'est pas en vain qu'au cours d'un travail millénaire, les a affrontés une phalange d'esprits d'élite qui, spéculant sur l'idée de justice . . . sont parvenus à déterminer au moins les lignes fondamentales et universellement valides pour la solution de ce problème ⁴⁷.

⁴³ IDEM, *ibidem*, p. 6. Les derniers mots de cette citation sont en italiques dans le texte de l'auteur.

⁴⁴ IDEM, *ibidem*, p. 7. Ces mots ont été mis en italiques par l'auteur.

⁴⁵ IDEM, *ibidem*, p. 8, note 6.

⁴⁶ IDEM, *ibidem*, p. 7.

⁴⁷ IDEM, *La parole de Pie XII et les juristes*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 133.

Historiquement, selon Del Vecchio, la philosophie, lorsqu'elle tentait de préciser l'essence de la justice, s'est arrêtée successivement à chacun des éléments qui semblaient rendre cette essence. Elle a ainsi, tour à tour, fixé son attention sur l'élément d'égalité avec l'École pythagoricienne, sur celui d'harmonie, avec Platon, sur celui de proportion, avec Aristote, et surtout, sur l'élément d'ordre. Plusieurs conceptions de la justice furent ainsi développées par la pensée philosophique; mais aucune n'a cependant réussi, selon Del Vecchio, à cerner totalement le sens spécifique du concept de justice ⁴⁸.

Nous ne pouvons ici, car ce serait déborder les cadres de cet article, suivre M. Del Vecchio à travers toutes les étapes de son étude historique des diverses conceptions de la justice. Il nous faudra cependant, car cela est nécessaire à notre propos, souligner les deux conceptions que l'auteur, d'une part, retient de sa recherche historique et, d'autre part, forme à partir d'elle.

Nous verrons donc, successivement, la conception de la justice comme vertu universelle, puis le concept plus étroit de la justice comme principe social.

3. *La justice comme vertu universelle.*

Pour arriver à préciser l'« essence » et le sens propre du concept de la justice, Del Vecchio dégage une première signification de ce concept, signification qui remonte au tout début de la pensée grecque et qui demeure, même lorsque cette pensée en arrive à plus de précision et de spécification ⁴⁹.

Dans cette première conception, la justice est vue comme « correspondance à quelque chose de préétabli ⁵⁰ ». Elle implique donc l'« idée d'une proportion et d'un ordre, dont se dégage une harmonie déterminée ⁵¹ ». Dans cette perspective, cette première conception dégageée par l'auteur voit surtout la justice comme un attribut de « la divinité », afin de mettre en valeur l'infaillible proportion de l'harmonie intrinsèque de ses volontés ⁵².

Pour l'homme, dans ce sens, être juste passe par « le respect des volontés de la divinité, que ce respect implique ou non une relation avec d'autres sujets ⁵³ ».

⁴⁸ IDEM, *Giustizia e Diritto*, 1934, p. 3-4.

⁴⁹ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 9.

⁵⁰ IDEM, *ibidem*, p. 9.

⁵¹ IDEM, *ibidem*, p. 11.

⁵² IDEM, *ibidem*, p. 9.

⁵³ IDEM, *ibidem*, p. 9.

Cette première conception de la justice trouve, pour Del Vecchio, son sommet dans la pensée platonicienne qui, elle aussi, considérerait la justice comme vertu universelle, comme « vertu par excellence, souveraine parmi toutes et omnicompréhensive ⁵⁴ », vertu qui, par sa généralité, englobe toutes les vertus particulières.

Dans ce sens, la justice serait la « forme éthique ou déontologique » suprême, le « principe régulateur de toute la vie individuelle et sociale ⁵⁵ ». Et l'essence de la justice, dans la pensée de Platon, consisterait à faire ce que l'on doit faire, à épanouir les facultés naturelles de chaque partie de l'âme et de chaque catégorie sociale ⁵⁶. Ainsi, d'après Del Vecchio, la justice pour Platon est

la vertu qui régit et harmonise l'action tant des particuliers que des multitudes assemblées, en assignant à chaque faculté ou énergie la direction et les tâches qui lui sont propres. Elle... [est le] principe formel qui réunit entre elles tant les diverses parties, que leurs vertus mêmes ⁵⁷.

Cette première conception de la justice est, malgré sa généralité, éminemment valable, selon M. Del Vecchio. Elle n'est cependant pas assez précise.

De toute façon, par sa grandeur même et sa « profondeur », cette première conception conduit, selon l'auteur, à la découverte du sens précis du concept de la justice :

Personne ne pourrait méconnaître l'ampleur et la profondeur de cette doctrine, qui fait de la justice un tout avec l'harmonie, la perfection et la beauté. Mais dans la généralité et l'ampleur mêmes d'une pareille formule se trouve, pour ainsi dire, le *punctum pruriens* qui convie à une élaboration ultérieure, non pas tant pour combattre cette doctrine, qui garde toujours sa propre splendeur, que pour soumettre à l'analyse les différents éléments qu'elle contient ⁵⁸.

Le passage de ce sens large de la justice à une signification plus précise et plus juste est, en quelque sorte, naturel et nécessaire pour l'esprit. En effet, « ordre », « harmonie », et même « perfection » impliquent, virtuellement, rapprochement de termes distincts, ce qui laisse déjà entrevoir le concept de la justice vu comme critère régulateur des rapports entre sujets opposés : « Déjà, par

⁵⁴ IDEM, *ibidem*, p. 18.

⁵⁵ IDEM, *ibidem*, p. 19.

⁵⁶ IDEM, *ibidem*, p. 19.

⁵⁷ IDEM, *ibidem*, p. 19.

⁵⁸ IDEM, *ibidem*, p. 19. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

un processus dialectique naturel on devait passer de cette première détermination générique à celle-ci plus précise, et cela presque nécessairement ⁵⁹. »

Tout ceci nous mène à l'élaboration du sens véritable du concept de justice pour M. Del Vecchio.

4. *La justice au sens propre ou « concept générique » de la justice.*

Une deuxième conception de la justice, plus étroite mais plus juste, et qui considère « la justice comme principe exclusivement social ⁶⁰ », aurait également été mise en lumière par la pensée grecque, parallèlement à et à partir de la conception platonicienne.

Malheureusement, l'auteur n'a pas dégagé clairement et précisément cette seconde signification qui est pourtant, selon lui, spécifique. Elle ressort cependant de ses commentaires sur les philosophes qui tentèrent, selon lui, d'en arriver à ce deuxième sens plus précis. Dans les lignes qui vont suivre, nous nous emploierons donc à mettre en relief et à rapprocher les éléments, qui, dans ces commentaires, nous semblent constitutifs de la définition de la justice qu'il paraît accepter comme spécifique.

Le concept plus étroit de la justice comme principe social fut, dans la pensée grecque, approché en premier lieu par l'École pythagoricienne. Cette École, qui voyait la justice comme une égalité entre sujets opposés ⁶¹, a élaboré un concept de la justice qui n'est pas entièrement exact mais qui souligne l'aspect fondamental de la justice: l'intersubjectivité.

Car la justice, dans la doctrine de Del Vecchio, a en effet une signification essentiellement sociale. Elle est un rapport impliquant une comparaison entre des termes distincts et qui ne trouve son sens véritable que si on l'envisage par rapport aux actions et exigences réciproques de plusieurs sujets:

Dans son sens le plus propre, la justice est toujours et nécessairement *sociale*, parce qu'elle implique une relation entre plusieurs sujets: l'individu est considéré par elle précisément *sub-specie societatis* ⁶².

⁵⁹ « Già per un naturale processo dialettico da quelle prima generica determinazione si dovera passare, quasi necessariamente, a questa piu precisa » (IDEM, *Giustizia e Diritto*, 1934, p. 5).

⁶⁰ G. DEL VECCHIO, *Giustizia e Diritto*, 1934, p. 3, et *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 36.

⁶¹ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 22 et H. LEVY-ULLMAN, *Introduction à G. DEL VECCHIO, Justice, droit, Etat*, 1938, p. XXIV.

⁶² IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 32. Les mots soulignés ont été mis en italiques par l'auteur.

De plus, comme saint Thomas, qui aurait repris et approfondi ici la pensée d'Aristote, l'aurait soutenu l'un des premiers et avec raison, la justice serait fondamentalement *un rapport de proportion ou d'égalité* entre ces exigences réciproques des sujets: comme l'auteur l'a mentionné dans sa première définition tirée du langage, la justice a pour « fonction spécifique de marquer entre elles [entre ces exigences] une limite et une proportion harmonieuse ⁶³ ».

Ainsi, comme l'École pythagoricienne l'avait implicitement souligné, l'élément spécifique du concept de la justice est celui de l'altérité: « Le juste au sens propre consiste dans une relation « d'altérité ⁶⁴. »

Pendant, tout rapport intersubjectif au sens large n'est pas nécessairement susceptible d'être qualifié de « juridique »: il ne saurait y avoir, à proprement parler, de rapport de justice entre l'homme et un animal ⁶⁵, ni (au début de l'œuvre de l'auteur) entre l'homme et Dieu ⁶⁶. Le terme « intersubjectivité » ou « altérité » doit donc être entendu ici dans son sens le plus strict; un rapport de justice ne peut donc exister qu'entre sujets humains ⁶⁷. L'homme est donc le seul « animal juridique », et cela, parce qu'il est le seul être rationnel.

De plus, un rapport de justice implique chez l'homme une reconnaissance réciproque du caractère de sujet de l'autre, c'est-à-dire une reconnaissance de sa capacité d'autodétermination et de son droit de la revendiquer. C'est pourquoi « le rapport juridique existe toujours entre des sujets et n'existe seulement qu'entre sujets *qui se reconnaissent comme tels, c'est-à-dire comme personnes* ⁶⁸ ».

Ainsi, à partir des points fondamentaux qu'il dégage de cette deuxième conception plus spécifique qui s'est élaborée progressivement au sein de la pensée philosophique, Del Vecchio arrive à retrouver à peu près les mêmes éléments que ceux tirés précédemment de l'étude du langage. C'est pourquoi il définit maintenant la justice en reprenant en d'autres termes sa définition première, c'est-à-dire comme « le criterium des relations réciproques entre plusieurs sujets ⁶⁹ ».

⁶³ IDEM, *ibidem*, p. 36.

⁶⁴ IDEM, *Sur le prétendu caractère politique du droit, dans Humanité et unité du droit*, 1963, p. 87.

⁶⁵ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 74.

⁶⁶ IDEM, *ibidem*, p. 16, note 3.

⁶⁷ IDEM, *ibidem*, p. 7, note 6.

⁶⁸ IDEM, *ibidem*, p. 96, note 5. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁶⁹ IDEM, *ibidem*, p. 9.

Après avoir ainsi dégagé la signification propre du concept de la justice, première étape de cette partie, il convient maintenant, dans les pages qui vont suivre, de tenter de rencontrer la deuxième tâche que nous nous sommes fixée au début de cette même partie. Cette tâche réside dans la recherche du fondement épistémologique du concept de la justice, par l'étude de l'intersubjectivité ou altérité qui en est, nous l'avons vu, l'élément essentiel.

B. FONDEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE DU CONCEPT DE LA JUSTICE.

Dans une philosophie du droit néo-kantienne comme celle de Del Vecchio, la recherche du fondement épistémologique du concept de la justice est essentielle pour saisir la nature véritable de ce concept. En effet, dans la philosophie du droit de Del Vecchio, ce concept est une « attitude nécessaire et fondamentale de la conscience ⁷⁰ ».

1. *Le concept de la justice découle d'une attitude nécessaire de la conscience.*

Pour arriver à cerner l'« essence » de la justice, sa nature véritable, de même que ses aspects fondamentaux, Del Vecchio commence sa recherche, nous l'avons vu en première partie, par une critique des limites et des conditions de la connaissance humaine.

Dans ce sens, la méthode épistémologique de Del Vecchio est ici franchement kantienne et, par cette méthode critique, l'auteur cherche à découvrir la condition nécessaire, absolue et a priori de toute expérience concrète de justice, c'est-à-dire sa « forme » logique :

Philosophiquement, la pleine et profonde signification de cette thèse ne pouvait se comprendre que par l'instauration de la critique gnoséologique : laquelle a montré la nécessité de rechercher dans la nature même de l'esprit comme sujet, la racine des attitudes fondamentales de la conscience ⁷¹.

Or, comme nous l'avons mentionné, la justice, dans la pensée de l'auteur, « représente une des attitudes nécessaires et fondamentales » de la conscience ⁷². C'est pourquoi, pour cerner

⁷⁰ IDEM, *ibidem*, p. 9.

⁷¹ « Filosoficamente, il pieno e profondo significato di questa tesi poteva comprendersi solo coll' instaurarsi della critica gnosologica: che ha mostrato la necessita di ricercare nella stessa natura dello spirito come soggetto la radice degli atteggiamenti fondamentali della coscienza » (G. DEL VECCHIO, *Giustizia e Diritto*, 1934, p. 61).

⁷² IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 6.

l'« essence » du concept de la justice, c'est-à-dire sa « forme ⁷³ », Del Vecchio commence évidemment par distinguer les éléments universels et a priori qui précèdent et sont la condition logique de l'expérience, des éléments de connaissance tirés a posteriori de cette même expérience, par généralisation :

Let us distinguish experience from its condition, which is the element of universality given us with every single fact of experience but which at the same time transcends it, forming a potential logical center for a definite number of other experiences. Let us call this element the form or we can call it the concept if we mean by this word not the sum or empirical equivalent of a number (no matter how large) of data, but their essence, universal, superior, and logically anterior to every particular example or application ⁷⁴.

Ainsi, d'une part, Del Vecchio reconnaît « qu'il existe des notions « a posteriori » dérivées en quelque sorte de nos sens ⁷⁵ », par généralisation. Mais ces notions tirées de l'expérience ne présentent qu'une connaissance incertaine. Elles n'ont qu'une vérité toute relative car elles veulent seulement dire que « up to a given moment of observation, things have been found to exist in a certain fashion ⁷⁶ ».

D'autre part, l'auteur oppose à ces éléments a posteriori, à ces « vérités » relatives, les éléments a priori de la connaissance, les vérités réelles et nécessaires, atteintes par le repli de la conscience sur elle-même :

Les vérités les plus importantes, les essentielles, les éternelles, sont justement celles que l'esprit trouve gravées en lui-même, dans sa nature rationnelle et non celles qui apparaissent aux sens, trop souvent trompeurs ⁷⁷.

Ces éléments a priori, ces vérités absolues, sont chronologiquement postérieurs à l'expérience, mais ils la transcendent et la

⁷³ J. H. DRAKE, *Editorial Preface to the volume*, G. DEL VECCHIO, *The Formal Bases of Law*, 1921, p. XXII.

⁷⁴ G. DEL VECCHIO, *The Philosophical Bases of the Idea of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, p. 76, 1921. Notons ici que, dans cette citation, Del Vecchio rapproche les termes « forme » et « concept » d'une façon qui peut être source de confusions, c'est-à-dire qui peut porter à penser qu'ils sont synonymes dans sa pensée.

⁷⁵ IDEM, *L'unité de l'esprit humain comme base de la comparaison juridique*, 1950, R.I.D.C., p. 687.

⁷⁶ A. R. BLACKSHELD, *Empiricist and Rationalist Theories of Justice*, 1962, (48) A.R.S.P., p. 63.

⁷⁷ G. DEL VECCHIO, *Socialité et solitude*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 68.

précèdent logiquement car ils en sont les conditions, c'est-à-dire les essences, les formes logiques ⁷⁸.

Et c'est justement parce que ces formes et ces concepts sont a priori, immanents à la conscience, libres de l'influence des phénomènes empiriques, hors de la relation cause-effet du monde phénoménal, que leur vérité est nécessaire, absolue et « éternelle ».

De là Del Vecchio fonde tout le reste de sa démarche sur l'affirmation que l'essence du concept de la justice est justement « une *vérité nécessaire* antérieure (logiquement) à ses manifestations empiriques ⁷⁹ ».

Pour lui, il est donc impensable que l'idée d'intersubjectivité, « essence » ou « forme » de ce concept, soit découverte dans l'expérience et qu'elle soit ainsi extérieure, dans sa source, à la conscience. Au contraire, l'altérité (et le concept de justice) est, répétons-le encore une fois, une « fonction » essentielle de la nature rationnelle de l'homme, tout comme elle est, par le fait même, la vocation profonde de son être: « cette notion procède directement de la nature intime de la conscience ⁸⁰ ».

Le concept de justice surgit ainsi directement des tréfonds de notre nature raisonnable parce que la reconnaissance réciproque du caractère subjectif et absolu de l'« autre », ou « corrélation intersubjective », contribue à constituer la conscience comme telle: « opposer à notre subjectivité une autre subjectivité est une nécessité dans le développement de notre esprit ⁸¹ ».

Voyons maintenant comment l'auteur justifie, au moyen d'une réflexion critique sur nos structures de connaissance, cette affirmation suivant laquelle le concept de la justice est une attitude nécessaire de l'esprit.

2. *Examen du double rapport antithétique d'où surgit le concept de la justice.*

Dans la pensée de Del Vecchio, la justice, au point de vue « logique », est une vérité nécessaire et absolue de l'esprit, parce qu'elle est formée par la conscience, au moyen d'un double rapport logique antithétique, dont chacune des deux antithèses est elle-

⁷⁸ IDEM, *General Principles of Law*, 1956, p. 24.

⁷⁹ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 85. Les mots soulignés étaient mis en italiques par l'auteur.

⁸⁰ IDEM, *ibidem*, p. 61.

⁸¹ IDEM, *Philosophie de droit*, 1953, p. 432.

même une forme a priori, nécessaire et immuable de cette conscience.

Ces deux formes reçoivent leur « matière » de l'expérience du monde et des autres. Elles sont clarifiées au fur et à mesure que la pensée philosophique progresse, par analyse critique de la connaissance. Mais elles sont toujours présentes dans la raison humaine, indéfectiblement et immuablement, indépendamment de l'expérience qui fournit l'élément relatif, contingent et variable de la justice ⁸².

Le premier de ce double rapport « logique » est constitué par l'antithèse logique « sujet-objet » ou « moi-non-moi ».

Épistémologiquement, tout sujet connaissant prend conscience de son « moi », dès lors qu'il connaît. Et même plus, il *doit* prendre ainsi conscience de soi pour connaître, car toute connaissance implique, comme préalable gnoséologique, conscience de soi comme sujet pensant. Mais le sujet pensant ne peut prendre conscience de soi qu'en s'opposant un objet, indépendamment de toute expérience empirique de connaissance, un objet qui, tout comme le « sujet », est nécessairement immanent à la conscience: « L'être subjectif, en tant qu'il a conscience de lui-même, s'oppose nécessairement un objet, lequel rentre de ce fait dans la sphère de la conscience ⁸³. »

Comme Del Vecchio le souligne, cette première antithèse est la base de tout l'idéalisme critique, y compris le néo-kantisme juridique, car elle constitue la conscience comme conscience: « Our consciences exist in as far as an object is opposed to a subject ⁸⁴. » Et puisque cette antithèse constitue ainsi la conscience, celle-ci ne peut exister comme conscience et s'enrichir qu'à travers elle: « l'antithèse entre le « moi » et le « non-moi » est dominée et comprise dans le moi lui-même, lequel précisément vit et se développe à travers cette perpétuelle duplication et quasi-réfraction de soi ⁸⁵ ». Toute recherche du fondement épistémologique du concept de la justice doit donc nécessairement s'appuyer sur ce premier rapport logique, sur cette première « attitude nécessaire et fondamentale de la conscience ».

Mais, tout essentiel qu'il soit, ce premier rapport antithétique est insuffisant pour fonder le concept de justice sur une fonction

⁸² IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 63.

⁸³ IDEM, *ibidem*, p. 61.

⁸⁴ IDEM, *Ethics, Law and the States*, 1935, I.J.E., p. 34.

⁸⁵ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 61.

nécessaire de la conscience. Del Vecchio lui en juxtapose donc un second qui est un rapport sujet-sujet cette fois.

Ce deuxième rapport est lui aussi immanent à la conscience, a priori et étape nécessaire du développement « logique » normal de l'esprit, de même que cadre formel de toute relation intersubjective concrète. Cette nouvelle antithèse, bien que s'appuyant sur la première, est cependant nettement distincte d'elle, dans la pensée de l'auteur.

Par souci de clarté, nous distinguerons, dans cette seconde antithèse sujet-sujet, deux étapes complémentaires, bien que Del Vecchio ne le fasse pas lui-même explicitement.

La première étape de cette seconde antithèse est constituée par le rapport qui naît lorsque l'objet que le sujet s'oppose logiquement est aperçu comme pouvant être un autre sujet. En prenant conscience de soi, le sujet vient à s'opposer logiquement un autre sujet, semblable à lui, à la seule différence qu'il n'est pas « moi » :

l'objet que le sujet s'oppose peut être reconnu à son tour par celui-ci *comme sujet* : dans cette hypothèse, un nouveau rapport naît, rapport qui ne peut plus se réduire à une simple formule antithétique générale: *moi* et *non-moi*, mais qui doit être conçu précisément comme un rapport intersubjectif, c'est-à-dire entre un *moi* et un *autre moi* ⁸⁶.

Cette opposition sujet-sujet n'est pas tirée de l'expérience empirique des autres sujets. Au contraire, comme la première antithèse sujet-objet sur laquelle elle se fonde, elle a « son propre siège dans la conscience: c'est même une attitude immanente et qui ne peut être abolie, une fonction *a priori* de la conscience même ⁸⁷ ».

Cette opposition sujet-sujet ne détruit pas le premier rapport antithétique plus général sujet-objet. Au contraire, la conscience, par ce nouveau rapport, se développe tout en s'appuyant sur le premier et en l'englobant: car dans le rapport sujet-sujet

se retrouvent les mêmes éléments que dans le rapport général, mais ces éléments sont compliqués et presque entrecroisés entre eux en une forme nouvelle, de manière à constituer un enrichissement ou un renforcement intrinsèque de ce même esprit ⁸⁸.

⁸⁶ IDEM, *ibidem*, p. 61. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁸⁷ IDEM, *ibidem*, p. 61. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁸⁸ IDEM, *ibidem*, p. 62. Le mot souligné est mis en italique par l'auteur.

Et c'est ici, précisément, que nous pouvons dégager notre seconde étape de cette deuxième antithèse. Cette seconde étape constitue comme tel le rapport intersubjectif et objectif qui est l'« essence » du concept de la justice.

Cette seconde étape réside dans l'objectivation de l'antithèse sujet-sujet qui constituait notre première étape: en plus de s'opposer logiquement un autre moi qu'il voit comme un objet de connaissance, le sujet se saisit comme objet possible de connaissance de la part de cet autre moi, établissant ainsi la corrélation intersubjective qui est le cœur du concept de la justice :

au sujet correspond non plus simplement un objet, mais un objet qui est à la fois un sujet: ce qui signifie, par implication logique, que le sujet, premier terme du rapport, se pose lui-même non plus simplement comme sujet, mais aussi comme *objet* à l'égard du second terme. Reconnaître *chez autrui* une *subjectivité* équivaut en fait à reconnaître *chez soi* une *objectivité* (*une existence d'objet*), par comparaison avec la subjectivité d'autrui ⁸⁹.

Sous l'influence de Fichte ⁹⁰, Del Vecchio adopte ici, comme il le souligne d'ailleurs lui-même, une position originale vis-à-vis de la majorité des philosophes néo-kantiens. Il trouve ridicule leur prétention suivant laquelle seule l'existence du monde (ou « objet ») est déductible *a priori* du sujet pensant qui prend conscience de soi, tandis que l'existence des autres sujets serait découverte de manière empirique par l'expérience concrète de la présence au monde des autres, avec nous: « l'opposition entre sujet et sujet n'est nullement plus contingente que l'opposition entre sujet et monde extérieur ⁹¹ ».

La certitude de l'existence d'autres sujets, tout comme celle de l'existence du monde objectif sur laquelle elle s'appuie, est donc apodictique, nécessaire et immédiate, tout en impliquant, cependant, « un nouvel élément et une nouvelle référence suprasensible: ce qui ne s'expliquerait pas si le moi ne s'opposait essentiellement qu'au non-moi ⁹² ». Et puisqu'elle est ainsi, indépendamment de l'expérience concrète de l'autre, le développement logique nécessaire du premier rapport sujet-objet, l'idée d'altérité, qui constitue à proprement parler le concept de la justice, serait formulée par le sujet

⁸⁹ IDEM, *ibidem*, p. 62. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁹⁰ IDEM, *ibidem*, p. 64, note 1.

⁹¹ IDEM, *ibidem*, p. 62.

⁹² IDEM, *ibidem*, p. 63.

même si celui-ci n'avait jamais eu, par hypothèse, aucune expérience concrète de l'existence des autres sujets ⁹³.

Pour justifier définitivement ce caractère a priori de l'« altérité » et pour l'explicitier davantage, ce qui lui permettrait d'échapper une fois pour toutes à l'objectivité de l'origine empirique de l'idée d'intersubjectivité, Del Vecchio reformule l'antithèse constitutive du concept de justice. Il la présente en termes de « contenant » et de « contenu », c'est-à-dire de « pensant » et de « pensé », termes corrélatifs qui, il l'espère, feront ressortir clairement le caractère fondamentalement corrélatif et a priori des deux pôles que recouvre l'idée d'altérité.

Ainsi, le sujet se saisit tout d'abord comme pensant (contenant), puis forme l'autre terme du rapport: le pensé (contenu). Il envisage ensuite la possibilité, à partir de ce pensé, d'un autre sujet pensant (autre contenant), d'où découle la possibilité du rapport réciproque pensant-pensant.

Le sujet, en tant qu'il s'attribue une part dans un tel rapport, se pose bien dans la première forme (comme *contenant* ou *pensant*), mais en tant qu'il a conscience *des deux* termes du rapport, il ne peut pas ne pas concevoir lui-même, même objectivement, comme un possible *contenu* ou *pensé* (de la part d'autrui). L'idée d'altérité (ou de la *position objective* du moi) naît ainsi, nécessairement, des éléments essentiels de la conscience ⁹⁴.

Ainsi, au début du cheminement de l'auteur, la justice n'est pas avant tout vue comme vertu, comme exigence éthique d'égalité et d'ordre, comme elle l'est dans la philosophie thomiste. La justice est, dans son premier aspect caractéristique et fondamental, un concept immuable et a priori qui recouvre une attitude propre, un mouvement nécessaire de la raison « théorique », et qui lui est intime, « connaturel » en quelque sorte, puisqu'il contribue à la constituer comme conscience.

De là à affirmer ensuite l'existence d'une forme juridique propre de la conscience, il n'y a qu'un pas, inévitable parce que déjà soutenu implicitement dans tout ce qui précède, et que M. Del Vecchio, comme nous le montrerons dans les pages suivantes, franchit sans hésiter, en fidélité avec son point de départ critique et avec le sens qu'il donne au concept de la justice.

⁹³ IDEM, *ibidem*, p. 63.

⁹⁴ IDEM, *ibidem*, p. 63. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

3. *L'altérité, « essence » du concept de la justice, est une forme propre de la conscience.*

A ce point-ci de sa démarche, l'analyse critique permet à l'auteur de présenter sous leur vrai jour les éléments principaux qui entrent, comme nous l'avons vu, dans la définition du sens propre du concept de la justice.

En effet, elle conduit tout d'abord Del Vecchio à affirmer l'existence d'une forme juridique propre de la conscience. Cette forme n'est découverte et analysée par la conscience que dans un second mouvement, après celui de sa découverte dans l'expérience, mais logiquement précède et spécifie toute expérience concrète de justice. Cette forme logique de la justice est justement l'altérité qui est constituée du double rapport antithétique que nous venons d'étudier et, à ce titre, elle est l'élément spécifique et constitutif du concept de la justice :

Il y a une forme spécifique de la conscience que nous pouvons appeler conscience *trans-subjective*, par laquelle le sujet s'oppose objectivement à d'autres et se reconnaît comme appartenant à un ordre de rapports avec d'autres; en somme, *il y a une conscience de soi en forme objective, pour laquelle la subjectivité se projette en une coordination* ⁹⁵.

De cette façon, la réflexion gnoséologique de M. Del Vecchio lui donne l'occasion de souligner et justifier l'importance essentielle, pour la conscience, de l'idée d'intersubjectivité. La justice est fondamentale pour l'homme, justement parce que la coordination intersubjective ou altérité, qui est son essence, « est une nécessité gnoséologique, dans le sens le plus strict du mot, c'est-à-dire une véritable catégorie de l'esprit ⁹⁶ ».

Ainsi, par l'affirmation, grâce à l'analyse critique, de l'altérité comme forme propre de la conscience, Del Vecchio rejoint et approfondit le caractère essentiellement social de la justice prise dans sa signification spécifique. En effet, parce que l'altérité est

⁹⁵ IDEM, *ibidem*, p. 63. Les derniers mots de cette citation sont mis en italiques par l'auteur. Notons que Del Vecchio emploie ici le mot « forme » dans le sens kantien, et non dans le sens que lui donne la philosophie de l'être. Pour lui, une forme est avant tout une catégorie a priori, universelle et immuable de la conscience humaine. Remarquons aussi que, pour Del Vecchio, « essence » employée dans son sens kantien est un terme à peu près synonyme de celui de « forme », et « forme » et « essence » sont, dans ce sens, des « réalités » purement logiques (cf. H. J. DRAKE, *Editorial Preface to the volume*, G. DEL VECCHIO, *The Formal Bases of Law*, 1921, p. XXII).

⁹⁶ IDEM, *Sur le prétendu caractère politique du droit*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 92.

une catégorie de l'esprit, la personnalité rationnelle de l'homme (et la justice qui en surgit) est essentiellement sociale, car le « moi » trouve dans les structures mêmes de la conscience la projection de soi vers autrui ⁹⁷.

Finalement, cette affirmation d'une forme juridique propre de la conscience explicite un autre élément entrant dans le sens propre du concept de la justice, et selon lequel le rapport de la justice ne peut exister qu'entre des sujets humains. En effet, en tant que catégorie de l'esprit dans son « essence », la justice ne peut s'appliquer véritablement qu'aux rapports entre êtres humains, tout d'abord parce qu'elle ne peut être saisie et formulée que par eux, ensuite parce qu'elle implique fondamentalement une dualité de sujets pensants, et finalement parce qu'elle s'impose au seul être rationnel comme une nécessité inéluctable de la vie et du développement de sa conscience.

Tout ceci nous mène à la troisième partie principale de cette partie consacrée à l'étude du concept de la justice. Il nous reste donc à souligner la dualité d'aspect que peut revêtir le concept de la justice, c'est-à-dire à montrer que ce concept, par l'idée d'altérité, recouvre un double aspect d'« idée » et de « sentiment », car l'altérité est à la fois une exigence de la raison théorique et de la raison pratique.

C. LA JUSTICE EST À LA FOIS IDÉE ET SENTIMENT.

L'idée d'altérité, « essence » du concept de justice, est le point névralgique de toute la doctrine de l'auteur. Elle est le trait d'union entre, d'une part, la justice comme schème formel, schème découvert par l'analyse critique, sur le plan logique, et, d'autre part, l'idéal de justice atteint par la démarche de l'auteur sur le plan déontologique. Dans l'œuvre de Del Vecchio, l'idée d'altérité est donc fondamentale:

Elle a, en réalité, une signification très profonde, car elle indique le dépassement du moi précisément grâce à l'intervention du moi lui-même. Loi admirable de notre nature, qui vaut à la fois comme principe théorique et comme principe pratique ⁹⁸ !

⁹⁷ L. VELA, *El derecho natural en Giorgio Del Vecchio*, 1965, A.G., p. 159.

⁹⁸ G. DEL VECCHIO, *Mutabilité et éternité du droit*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 26.

L'idée d'altérité a un double aspect « logique » et « déontologique », selon les deux niveaux, les deux attitudes possibles de la raison, c'est-à-dire le niveau pratique et le niveau théorique ⁹⁹.

Psychologiquement, elle s'annonce en nous, non seulement comme une *idée*, mais aussi comme un impérieux et indestructible *sentiment*, idée et sentiment qui ont cependant une même racine; c'est ce que nous pouvons dire également de la *justice*, étant donné que tel est précisément le sens propre de l'attitude fondamentale de la conscience que nous venons de décrire ¹⁰⁰.

1. *La justice comme idée et comme sentiment.*

Ainsi, la justice se trouve tout d'abord en nous comme idée, « as a lamp of idealized intellect ¹⁰¹ ». A ce point de vue, la justice a, nous l'avons souligné déjà, « une valeur théorique comme forme de l'intellect ¹⁰² », forme dite « trans-subjective » et dégagée par l'analyse critique de la connaissance, au moyen de la raison théorique. Sur ce plan logique, la justice est donc un pur schème formel, cadre de toute expérience juridique, et qui permet de définir et spécifier les réalités juridiques ¹⁰³.

En tant que sentiment, la justice, par l'altérité, est la loi fondamentale de l'agir: « cette attitude de la conscience répond, au plus profond de notre nature, à une *vocation* véritable et nécessaire de notre être ¹⁰⁴ ».

A ce titre, la justice est un principe éthique absolu, elle est l'idéal déontologique suprême, elle est le critère d'évaluation des diverses expériences juridiques, à partir de la reconnaissance du caractère absolu de la nature humaine. Ainsi, elle a « une valeur pratique, puisqu'elle exprime une exigence absolue qui est à la base de l'un des aspects essentiels de l'éthique ¹⁰⁵ ».

Dans les lignes qui suivent, nous allons tenter d'expliquer comment l'auteur justifie cette dualité d'aspect que recouvre le concept de la justice.

⁹⁹ M. DJUVARA, *La pensée de Giorgio Del Vecchio*, 1937, (7), A.P.D.S.J., p. 192.

¹⁰⁰ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 64. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

¹⁰¹ IDEM, *The Crisis of the Science of Law*, 1934, (8), T.L.R., p. 328.

¹⁰² IDEM, *Philosophie du droit*, 1963, p. 433.

¹⁰³ M. DJUVARA, *La pensée de Giorgio Del Vecchio*, 1937, (7), A.P.D.S.J., p. 205.

¹⁰⁴ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 64. Le mot souligné est mis en italique par l'auteur.

¹⁰⁵ IDEM, *ibidem*, p. 64.

2. *Racine commune de la justice comme idée et de la justice comme sentiment.*

Del Vecchio n'exprime pas clairement ce qui, à ses yeux, le justifie d'affirmer que la justice, par l'idée d'altérité, est à la fois idée ou principe théorique et sentiment ou principe éthique. Cependant, en rassemblant les divers éléments de réponse épars à travers son œuvre, il est possible, jusqu'à un certain point, de dégager cette justification: la justice serait à la fois idée et sentiment parce que, d'une part, l'idée d'altérité et le sentiment du juste ont un même fondement (à savoir la nature rationnelle et absolue de l'homme), et que, d'autre part, cette valeur absolue de la personne humaine est le point de rencontre de la raison théorique, qui élabore la justice comme idée, et de la raison pratique, qui saisit la justice comme sentiment. De là, le rapport d'altérité se retrouverait au cœur même de chacun des deux plans, théorique et pratique, de la raison.

En premier lieu, Del Vecchio, dans ce sens, mentionne à plusieurs reprises à travers son œuvre, que l'idée de la justice et le sentiment du juste « ont une même origine ¹⁰⁶ », une « même racine ¹⁰⁷ ». Or, comme nous l'avons vu dans la deuxième grande partie de ce chapitre, le fondement épistémologique de la justice, sur le plan logique, se trouve ultimement dans le caractère rationnel du sujet pensant: « l'individualité de laquelle naît le rapport juridique n'est pas matière mais esprit: c'est l'esprit subjectif qui porte en soi l'ineffable empreinte de l'esprit universel qui le dépasse ¹⁰⁸ ». De plus, la nature rationnelle de l'homme est également la racine de la justice comme sentiment, en tant qu'elle implique, ici aussi, le dépassement de soi vers autrui ¹⁰⁹.

Ainsi, Del Vecchio affirme, s'éloignant ici de la pensée de Kant, que la reconnaissance du caractère absolu et rationnel de la nature humaine est le point de rencontre de la philosophie pratique et de la philosophie théorique, c'est-à-dire de la raison pratique et de la raison théorique ¹¹⁰:

Ce n'est pas à tort qu'Antonio Rosmini établissait sur cette base le point de contact entre la philosophie théorique et la philo-

¹⁰⁶ IDEM, *Philosophie du droit*, 1953, p. 433.

¹⁰⁷ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 64.

¹⁰⁸ IDEM, *Socialité et solitude*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 65.

¹⁰⁹ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1958, p. 89.

¹¹⁰ IDEM, *La Société des Nations au point de vue de la philosophie du droit international*, 1931, (4), R.C.A.D.I., p. 583-584.

sophie pratique (qui apparaissent, comme on le sait, dans le système de Kant, séparées et presque éloignées l'une de l'autre). La « reconnaissance pratique de l'être », c'est-à-dire l'attribution à chaque être de son degré d'entité, est à la fois un principe de raison théorique et de raison pratique ou éthique ¹¹¹.

Ailleurs, Del Vecchio précise encore davantage en déclarant implicitement qu'une telle jonction se fait parce que le caractère transcendantal du « moi » constitue l'aboutissement ultime de la philosophie théorique, et le point de départ et la base de la philosophie pratique. En d'autres termes, la raison théorique, comme nous l'avons aperçu, finit par mettre en relief, par la réflexion critique, le caractère transcendantal ou « méta-égoïste », absolu et « nouménal », du sujet pensant. Mais une fois ainsi saisi par l'esprit, ce caractère absolu devient principe de la raison pratique ¹¹² : « The absolute raising of the ego above phenomena, which is the end of theoretical philosophy, is on the other hand the beginning of ethics ¹¹³. »

Ainsi, le concept de justice, par l'altérité qui le constitue, devient à la fois idée et sentiment parce que, et la raison théorique et la raison pratique, à partir de leur racine commune, à savoir le caractère nouménal de la nature humaine tel que dégagé par l'analyse critique théorique, doivent, *par un mouvement nécessaire et fondamental de leur développement respectif*, élaborer, chacune de leur côté, la corrélation intersubjective ou altérité qui est l'essence de la justice :

Ce même motif fondamental de la conscience (le fait de s'élever au-dessus de l'individualité, l'attitude trans-subjective ou méta-égoïstique, la projection du moi sous l'espèce de l'autre), qui rend possible la conception formelle de la justice, constitue même le pivot et le fondement d'une exigence absolue qui, dans cette forme-là peut être plus ou moins constatée, mais qui conserve toutefois sa valeur d'exigence et de critère idéal, au-delà de toute réalisation ou non réalisation empirique, et qui a aussi, et par excellence, le nom de justice ¹¹⁴.

¹¹¹ IDEM, *Etat et Société des Etats*, dans *Justice, Droit, Etat*, 1938, p. 374.

¹¹² IDEM, *The Concept of Nature and the Principles of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 268.

¹¹³ IDEM, *ibidem*, p. 267.

¹¹⁴ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 89. C'est dans cette perspective, selon nous, que W. J. REES, dans un compte rendu sur *La justice* (dans 1953, (62), P.R.W., p. 599), déclare, en ce qui concerne le problème du passage de la justice comme idée à la justice comme sentiment, ce qui suit : « His answer to this problem is that a transference from the one to the other, from the recognition of a formal principle to the recognition of an ideal content, is made possible and justified by an identity of *motive* in the transsubjective consciousness. »

Cette distinction entre justice comme idée et justice comme sentiment comporte certaines conséquences.

3. *Conséquences de la distinction entre l'idée et le sentiment de la justice.*

Par sa distinction entre justice comme idée et justice comme sentiment, Del Vecchio oppose connaissance et activité et, en définitive, « monde des essences » et « monde des valeurs ¹¹⁵ ».

Dans la doctrine de Del Vecchio sur la justice, cette distinction entre « valeurs » et « essences » est fondamentale, et cela, sous deux chefs complémentaires.

Tout d'abord, elle permet à l'auteur d'éviter le formalisme excessif dans lequel s'est embourbée une partie du néo-kantisme juridique. Ce formalisme ne reconnaît aucune valeur et amène une conception caricaturale, parce que vide de sens, de la justice. Mais la distinction entre « idée » et « idéal » de la justice permet à l'auteur, d'une part, de spécifier comme tel tout phénomène « juridique », par la découverte du sens, de la définition et des caractères principaux de la justice et, d'autre part, d'évaluer le degré de justice de ces mêmes phénomènes juridiques ¹¹⁶. Cette distinction entre idée et sentiment de la justice est donc névralgique, en ce qui concerne la cohérence doctrinale de la pensée de Del Vecchio ¹¹⁷.

De façon complémentaire, cette distinction entre aspect « théorique » et aspect « pratique » de la justice en implique une autre entre le « juridique » et le « juste ¹¹⁸ », ce qui permet d'éviter l'une ou l'autre de deux confusions inévitables sans elle.

Elle empêche en premier lieu de croire que toute loi est juste par le fait même qu'elle existe, ce qui est amené par un formalisme excessif. Del Vecchio déclare explicitement qu'il évite cette confusion grâce à cette « distinction entre le « juste positif » ou « légal » (dit aussi droit au sens étroit) et le « juste absolu » ou « idéal » (dit aussi droit naturel) ¹¹⁹ ».

En deuxième lieu, cette distinction, selon Del Vecchio, détruit la prétention, contre toute évidence scientifico-juridique, qu'au point

¹¹⁵ J. SEGOND, *La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit*, 1911, (71), R.P.F.E., p. 185.

¹¹⁶ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 89.

¹¹⁷ IDEM, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, (6), A.P.D., p. 142.

¹¹⁸ L. VELA, *op. cit.*, p. 190.

¹¹⁹ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 89.

de vue « juridique », il n'y a pas « possibilité d'un « droit injuste » (ou de « lois injustes ») ¹²⁰ », prétention qui découle d'une considération exclusive des valeurs.

Cette distinction entre idée et sentiment de la justice est donc l'aboutissement du concept de la justice.

CONCLUSION :

L'IDÉALISME CRITIQUE DE DEL VECCHIO.

La pensée de M. Del Vecchio est donc indéniablement dans la ligne de Kant, qu'il considère comme « le plus grand philosophe de notre époque et peut-être de tous les temps ¹²¹ ». Ce caractère apparaît clairement, avec les avantages et les faiblesses qui lui sont inhérents, dans l'étude du concept de la justice, et c'est ce que nous tenterons de souligner en conclusion.

L'étude du concept de justice est le point de départ de la pensée de l'auteur. Cette étude est fondamentale pour deux raisons. Elle l'est tout d'abord parce qu'elle permet à l'auteur de dégager le sens du concept de justice, sens qui le mènera à mettre en relief l'« essence » de ce concept. Mais surtout, Del Vecchio, par cette étude, concilie la dualité d'aspect que recouvre selon lui le concept de la justice, dualité qui est la plaque tournante de toute sa doctrine de la justice. A ce point de vue, l'examen du concept de la justice est primordial parce que, par lui, Del Vecchio en arrive à élaborer « a true generic definition of justice in terms of which it may be possible to define both legal and ideal justice ¹²² ».

Pour obtenir la signification spécifique du concept de justice, Del Vecchio étudie tout d'abord le sens du « juste » dans le langage. Cette investigation l'amène à voir la justice comme le « principe de coordination entre des êtres subjectifs ¹²³ ». Del Vecchio cherche ensuite confirmation de cette définition dans l'histoire de la philosophie. Il y découvre alors, nous l'avons souligné, deux conceptions valables de la justice. La première conception voit la justice comme vertu universelle et comme identique à l'harmonie du monde. Cette conception, qui trouverait son sommet dans la pensée de Platon, est certes très profonde, mais Del Vecchio la juge trop vaste, trop

¹²⁰ IDEM, *ibidem*, p. 90.

¹²¹ IDEM, *Philosophie du droit*, 1953, p. 111.

¹²² W. J. REES, *Compte rendu* sur G. DEL VECCHIO, *Justice*, 1956, dans 1953, (62), P.R.W., p. 597.

¹²³ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 7.

générale. Tel n'est pas le cas, cependant, de la deuxième conception de la justice, conception qui rejoint les conclusions tirées de l'étude du langage, en ce sens qu'elle aussi voit la justice comme principe social.

A ce point de vue, l'un des grands mérites de cette recherche du sens précis de la justice est d'avoir abouti, à partir des doctrines pythagoricienne et thomiste, à la mise en relief de l'aspect essentiellement social de la justice ¹²⁴.

Après avoir précisé le sens propre de la justice, Del Vecchio en recherche « l'explication épistémologique », l'« essence ». Persuadé que cette « essence » provient des éléments primordiaux de la conscience, l'auteur tente de la cerner au moyen d'une analyse critique, dans la ligne kantienne, des limites et des conditions de la connaissance humaine ¹²⁵.

Del Vecchio affirme alors que le fondement épistémologique du concept de justice réside dans un double rapport logique antithétique. La première de ces antithèses est la forme primordiale et constitutive de la conscience qui, justement, n'existe comme conscience qu'en s'opposant logiquement un objet. Cette attitude nécessaire et fondamentale de la conscience est la base gnoséologique de tout l'idéalisme critique ¹²⁶, auquel Del Vecchio manifeste par le fait même son appartenance: « It is essentially the kantian principle that knowledge of the self involves or presupposes a knowledge of objects ¹²⁷. »

Cependant, Simmel et, surtout, Stammler, qui ont les premiers distingué entre éléments formels et contenu matériel du droit, ont peut-être eu, sur ce point, une influence décisive sur la pensée de Del Vecchio ¹²⁸.

Par la seconde antithèse, la conscience reprend et approfondit, dans un mouvement nécessaire de son développement, cette première forme de l'esprit: elle s'oppose a priori un autre sujet et se place par rapport à lui dans une relation objective. Cette seconde antithèse est elle aussi une catégorie nécessaire de l'esprit. C'est la forme juridique ou « transsubjective » de la conscience, d'où surgit

¹²⁴ L. VELA, *op. cit.*, p. 380.

¹²⁵ C. PERIPHANAKIS, *L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio*, 1961, A.P., p. 543.

¹²⁶ M. DJUVARA, *La pensée de Giorgio Del Vecchio*, 1937, (7), A.P.D.S.J., p. 196.

¹²⁷ W. J. REES, *op. cit.*, p. 598.

¹²⁸ H. REICHEL, *op. cit.*, p. 351.

l'idée d'altérité, « essence » du concept de justice. L'originalité de la contribution épistémologique de Del Vecchio au criticisme juridique réside, précisément, dans l'affirmation, sous l'influence explicite de Fichte ¹²⁹, de cette forme juridique de l'esprit ¹³⁰. En effet, la plupart des philosophes critico-idéalistes admettent, certes, la déduction a priori d'un « monde objectif » à partir du « moi », mais non celle des autres sujets. A ce point de vue, l'argumentation de l'auteur à ce sujet peut sembler discutable; pour la justifier davantage, Del Vecchio prétend que l'existence des autres sujets est une certitude apodictique et a priori que tout homme aurait de façon innée et indéracinable ¹³¹. Cette preuve psychologique indirecte est un peu faible et peut être considérée comme une faille dans la logique de l'argumentation de l'auteur ¹³².

Cette lacune du raisonnement de Del Vecchio est d'autant plus regrettable que l'idée de l'altérité est la pierre angulaire de la doctrine de la justice de l'auteur. En effet, c'est à partir de cette idée d'altérité que Del Vecchio donne à la justice « un fondement dialectique par l'affirmation des deux attitudes, théorique et pratique, de la raison ¹³³ ». L'idée d'altérité revêtirait en effet deux aspects: le premier, logique, serait celui de schème formel de toute expérience juridique; par le second, déontologique, la justice apparaît comme l'idéal suprême du droit. A ce point de vue, l'idée d'altérité est le trait d'union entre la recherche de Del Vecchio sur la justice dans le domaine logique, d'une part, et sa progression sur le plan déontologique d'autre part: l'altérité est en effet développée par la raison en chacun de ces plans, à partir du caractère absolu et transcendantal de la subjectivité, nature véritable de l'homme et point de rencontre de la raison théorique et de la raison pratique.

Cette affirmation d'une telle forme juridique propre de la conscience, qui serait à la fois idée et sentiment, et donc le point névralgique de la doctrine de l'auteur sur la justice, fait de cette pensée un néo-kantisme juridique, et cela de façon définitive, décisive et irréversible.

¹²⁹ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 64, note 1.

¹³⁰ A. R. BLACKSHIELD, *Empiricist and Rationalist Theories of Justice*, 1962, (48), A.R.S.P., p. 55.

¹³¹ G. DEL VECCHIO, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 63.

¹³² L. VELA, *El derecho natural en Giorgio Del Vecchio*, 1965, A.G., p. 187.

¹³³ M. DJUVARA, *La pensée de Giorgio Del Vecchio*, 1937, (7), A.P.D.S.J., p. 192.

En effet, puisque cette forme juridique de la conscience est immanente, a priori, immuable, et que l'idée et le sentiment de la justice sont ses produits intimes, cette idée et ce sentiment ne peuvent être conçus autrement que dans une perspective critico-idéaliste. En d'autres termes, l'idée et le sentiment de la justice sont par conséquent nécessairement a priori, immuables et immanents à la conscience (théorique ou pratique).

Une fois acceptée cette forme juridique propre de la conscience, ses caractères principaux et la dualité d'aspects qu'elle recouvre, il est donc ensuite difficile d'attaquer l'idéalisme critique de Del Vecchio, car sa pensée se déroule, à partir de là, de façon si méthodique et rigoureuse qu'il devient alors très délicat d'en récuser le cheminement.

Dans cette perspective, le point de départ critique de Del Vecchio pose de façon claire et décisive la question de l'a priori en morale et en droit et de la valeur d'une philosophie du droit qui, comme celle de Del Vecchio, s'appuie au départ sur un tel a priori.

Sans vouloir trancher cette question de l'a priori en morale et en droit, nous allons maintenant passer quelques remarques critiques sur la position de Del Vecchio à ce sujet.

Del Vecchio soutient que la forme juridique de la conscience précède logiquement l'expérience et qu'à ce titre elle en est la condition. Cependant, il admet qu'empiriquement l'expérience semble première et que chronologiquement elle l'est effectivement. Pour Del Vecchio, ce qui est chronologiquement premier, dans l'ordre de la connaissance, n'a donc pas nécessairement une primauté logique¹³⁴.

A ce point de vue, l'idée et l'idéal de justice, dualité recouverte par la forme « transsubjective » de la conscience, sont tout d'abord, croit Del Vecchio, découverts progressivement dans l'expérience juridique empirique¹³⁵. Mais alors, dans un second mouvement de réflexion sur lui-même, l'esprit s'aperçoit que cette idée et ce sentiment procèdent de lui et que ce n'est qu'ensuite qu'ils sont appliqués à cette expérience¹³⁶. La notion de justice est donc, avant tout et sous ses deux aspects, un a priori de la conscience,

¹³⁴ G. DEL VECCHIO, *The Philosophical Bases of the Idea of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 104.

¹³⁵ IDEM, *Justice divine et justice humaine*, dans *Humanité et unité du droit*, 1963, p. 111.

¹³⁶ IDEM, *The Philosophical Bases of the Idea of Law*, dans *The Formal Bases of Law*, 1921, p. 104.

pour Del Vecchio, qui déclare d'ailleurs : « Cette notion procède directement de la nature intime de la conscience et en représente une des attitudes nécessaires et fondamentales ¹³⁷. »

Mais nous nous demandons si les prétentions de Del Vecchio ne proviennent pas d'une simplification épistémologique, en ce sens que les « concepts » juridiques (le concept de justice, par exemple) seraient utilisés, en réalité, à la suite de deux mouvements logiques se succédant, mais dont Del Vecchio ignorerait le premier. Le premier de ces mouvements serait l'abstraction a posteriori d'un concept « universel » à partir de réalités juridiques multiples saisies empiriquement. Puis, dans un second mouvement, l'esprit unifierait ces réalités ou d'autres phénomènes juridiques semblables sous ce concept ¹³⁸. Del Vecchio, en fait, sauterait ce premier mouvement d'abstraction et ferait du second son premier, ce qui renverse à ce point de vue toute la perspective épistémologique.

C'est pourquoi il est fort possible qu'au départ la doctrine de Del Vecchio sur la justice repose sur une « illusion critique », c'est-à-dire sur le caractère a priori (par la forme juridique de la conscience) de l'« essence » du concept de justice, concept qui, en fait, ne pourrait avoir de lui-même, c'est-à-dire indépendamment de l'expérience, une réalité en soi (formelle ou matérielle), mais qui, à ce point de vue, dépendrait du monde juridique concret d'où il est tiré par l'esprit humain, au moyen de l'abstraction ¹³⁹. Dans cette optique, J. Goldschmidt a probablement raison lorsqu'il soutient que, dans une philosophie néo-kantienne du droit, les concepts juridiques (tel le concept de justice chez Del Vecchio) sont en fait des concepts empiriques généraux non perçus comme tels, c'est-à-dire comme extraits de l'expérience juridique empirique :

Quand même il y aurait des concepts qui feraient partie de tout phénomène juridique — ce qu'on peut laisser ici en supens — ils resteraient des concepts empiriques. Le concept naturel générique de la « chose » reste un concept empirique, quoiqu'il n'existe aucune espèce d'objet dans la nature qu'on ne puisse lui subordonner ¹⁴⁰.

De toute façon, la distinction entre schème formel et idéal de la justice est essentielle dans la doctrine de Del Vecchio sur la justice. Elle lui permet en effet de se consacrer à mettre en lumière

¹³⁷ IDEM, *La justice*, dans *La justice — la vérité*, 1955, p. 61.

¹³⁸ J. GOLDSCHMIDT, *L'« a priori » dans le droit et dans la morale*, 1937, (7), A.P.D.S.J., p. 99.

¹³⁹ IDEM, *ibidem*, p. 109.

¹⁴⁰ IDEM, *ibidem*, p. 97.

les données logiques spécifiques de la justice sans pour cela tomber dans le formalisme excessif de Rudolph Stammler ¹⁴¹ dont la conception « formelle » du droit est proche des conclusions de l'auteur sur le plan logique: par cette distinction, Del Vecchio n'est pas, par le fait même, automatiquement coupé de la recherche des valeurs juridiques ¹⁴².

En effet, cette distinction entre plans logique et déontologique en est fondamentalement une entre le monde des « essences » logiques et celui des valeurs éthico-idéales et, de façon plus particulière, entre le problème théorique de préciser logiquement le caractère spécifique du juridique, d'une part, et le problème pratique de la crise « positiviste » du droit à surmonter en donnant au droit un fondement « métaphysique » solide, d'autre part ¹⁴³. Del Vecchio reprend donc ici l'opposition kantienne entre l'« être » et le « devoir être ¹⁴⁴ », mais en lui donnant, comme le remarque Mircea Djuvara, « une signification claire et une portée plus humaine ¹⁴⁵ ».

De plus, cette orientation vers une recherche déontologique rapproche l'auteur du courant traditionnel du droit naturel ¹⁴⁶ sans toutefois l'amener à renier ses postulats épistémologiques:

Certains ont défini ma façon de penser en la qualifiant par exemple de néo-kantienne; formule qui n'est pas tout à fait erronée si par là l'on a voulu désigner la méthode critique que j'ai suivie mais qui est certes inadéquate si elle a laissé dans l'ombre le rôle essentiel que jouèrent dans la formation de ma pensée les doctrines classiques gréco-romaines et surtout les principes de l'Éthique chrétienne ¹⁴⁷.

¹⁴¹ L. VELA, *op. cit.*, p. 380.

¹⁴² M. DJUVARA, *op. cit.*, p. 206.

¹⁴³ J. SEGOND, *op. cit.*, p. 182.

¹⁴⁴ IDEM, *ibidem*, p. 185.

¹⁴⁵ M. DJUVARA, *op. cit.*, p. 207.

¹⁴⁶ L. LEFUR, *Préface*, dans G. DEL VECCHIO, *Leçons de philosophie du droit*, 1936, p. XI.

¹⁴⁷ G. DEL VECCHIO, *Souvenirs d'un philosophe du droit*, 1961, A.P.D., p. 143.